



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 8 juin 2016 – n° 92/H030

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE



Réunion du 21 janvier 2016

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

- 21 janvier 2016 -

---

Présidente : Yannick MOREAU, Présidente du Cnis

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

|  |    |
|--|----|
| INTRODUCTION.....  | 5  |
| I. LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉCONOMIE.....                          | 6  |
| II. ACTUALITÉS DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE.....                             | 13 |
| III. DISCUSSION ET VOTE DES AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2016..... | 15 |
| CONCLUSION.....  | 24 |

## Liste des participants

|             |               |  |
|-------------|---------------|--|
| ALLAIN      | Dominique     | Conseil national de l'information statistique – Secrétaire générale adjointe                                   |
| AMIEL       | Marie-Hélène  | Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation  |
| ARCHAMBAULT | Edith         | Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne   |
| AUDIBERT    | Pierre        | Conseil national de l'information statistique – Secrétaire général   |
| AUSSILLOUX  | Vincent       | France Stratégie   |
| BETBEZE     | Jean-Paul     | Betbeze conseil  |
| BLANCARD    | Patricia      | Conseil économique social et environnemental   |
| BODIER      | Marceline     | Conseil national de l'information statistique  |
| CAIRO       | Gilberte      | Conseil national de l'information statistique  |
| CAMUS       | Benjamin      | Insee - Inspection générale  |
| CARAES      | Didier        | Assemblée permanente des chambres d'agriculture  |
| CHASSY      | Angélique     | Conseil national de l'information statistique  |
| CHOGNOT     | Christine     | Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux                        |
| COLIN       | Christel      | Insee - Statistiques d'entreprises   |
| COSTES      | Christine     | Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale   |
| DEMONT      | Elisabeth     | Conseil national de l'information statistique  |
| DUBOIS      | Eric          | Cour des comptes   |
| DUCHATEAU   | Patrick       | Fédération française du bâtiment   |
| DUCLERT     | Camille       | Archives de France   |
| DUÉE        | Michel        | Min. Intérieur - Dir. gl. collectivités locales - Dép. études et statistiques locales                          |
| EL NOUTY    | Charles       | Confédération générale des petites et moyennes entreprises   |
| FOURNIER    | Jacques       | Banque de France   |
| FRIEZ       | Adrien        | Min. Réforme État, décentralis. et fonction publique - Dir. générale administration et fonction publique       |
| GASNIER     | Claudine      | Autorité de la statistique publique  |
| GASNIER     | Laurent       | Min. Finances et des comptes publics - Dir. générale douanes et droits indirects                               |
| GEOFFARD    | Pierre-Yves   | Président de la commission « Services publics et services aux publics »  |
| HALLAY      | Alban         | Fédération française des sociétés d'assurances   |
| LAGARDE     | Sylvie        | Insee Île-de-France  |
| LANTIN      | Henriette     | Conseil national de l'information statistique  |
| LAOUISSET   | Brahim        | Min. Jeunesse et sports - Mission études, observation et statistiques  |
| LECOURT     | Anne-Juliette | Confédération française démocratique du travail  |
| LENGLART    | Fabrice       | Insee - Statistiques démographiques et sociales  |
| LHÉRITIER   | Jean-Louis    | Min. Affaires sociales et santé - Dir. recherche, études, évaluation et statistiques                           |
| LIBAULT     | Dominique     | Président de la commission « Démographie et questions sociales »   |
| LIXI        | Clotilde      | Min. Justice - Sous-dir. de la statistique et études   |
| MAHIEU      | Ronan         | Insee - Études et synthèses économiques  |
| MALIN       | Michaël       | Conseil national de l'information statistique  |
| MAUREL      | Françoise     | Insee - Diffusion et action régionale  |
| MOREAU      | Sylvain       | Min. Écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques                            |
| MOREAU      | Yannick       | Présidente du Cnis   |
| NGUYEN HUU  | Elise         | Union nationale des associations de professions libérales  |
| CHIEU       |               |  |
| PAPPALARDO  | Michèle       | Présidente de la commission « Environnement et développement durable »   |
| PASSET      | Olivier       | Groupe Xerfi   |
| POUZIN      | Gilles        | Confédération française des travailleurs chrétiens   |
| PROKOVAS    | Nicolas       | Confédération générale du travail  |
| PROST       | Corinne       | Min. Travail, emploi, formation prof. et dialogue social – Service statistique ministériel de l'emploi - Dares |
| RIVIERE     | Mériadec      | Union nationale des associations familiales  |
| ROTH        | Nicole        | Insee - Statistiques démographiques et sociales  |
| ROUSSEL     | Philippe      | Conseil national de l'information statistique  |
| ROY         | Nathalie      | Union professionnelle artisanale   |
| SAGLIETTI   | Carla         | Conseil économique social et environnemental   |

|           |                 |   |
|-----------|-----------------|---|
| SCIBERRAS | Jean-Christophe | Président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »                  |
| SÉDILLOT  | Béatrice        | Min. agriculture, agroalimentaire et forêt - Service de la statistique et de la prospective |
| SILBERMAN | Roxane          | Représentante des chercheurs  |
| TAVERNIER | Jean-Luc        | Insee - Direction générale  |
| TOMASINI  | Magda           | Institut national des études démographiques   |
| WAXIN     | Timothée        | Fédération bancaire française   |
| WOLFF     | Loup            | Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques        |

*La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de Yannick MOREAU.*

## INTRODUCTION

**La présidente, Yannick MOREAU**, annonce que Madame Patricia Blancard est la nouvelle représentante du CESE au sein du Conseil, en remplacement de Monsieur Lamy. Elle remercie ce dernier pour la qualité de sa participation à la concertation sur la statistique publique.

D'autres changements sont intervenus. Au Comité du label de la statistique publique, Madame Chantal Madinier sera remplacée par Monsieur Benjamin Camus, qui a eu un parcours professionnel diversifié au sein du service statistique public. Par ailleurs, la présidente annonce que Monsieur Pierre Audibert, secrétaire général depuis 2012, quittera cette fonction le 16 mars prochain à l'occasion du bureau. Il sera remplacé par Madame Françoise Maurel, directrice de la diffusion et de l'action régionale de l'Insee. Madame Moreau le remercie pour son appui et son investissement en tant que secrétaire général. Il continuera, au-delà, à apporter son concours aux activités du Cnis. La présidente annonce que plusieurs membres du Conseil se sont excusés auprès du secrétariat général de leur indisponibilité pour la présente séance.

Elle remercie Messieurs Betbeze, Dubois et Passet d'avoir accepté d'intervenir pour lancer la réflexion sur un colloque dont le thème sera relatif à l'économie numérique et la statistique. Les modalités d'organisation de ce colloque restent à définir et feront l'objet d'un travail préparatoire important. Cette manifestation représente en effet un défi intellectuel pour le Cnis et l'Insee, tant il est difficile à ce jour d'imaginer la manière dont les statistiques publiques pourront aider à éclairer le contenu, les évolutions et les impacts de l'économie numérique.

Au sujet des orientations générales du Cnis et de ses activités, la présidente souhaite déroger à la règle habituelle ; elle ne détaillera pas dans l'introduction de la séance les orientations générales ; celles-ci seront citées dans l'avis et soumises au vote. Les orientations adoptées pour 2015 sont reprises, car elles restent aujourd'hui aussi importantes qu'hier :

- faciliter l'accès aux données aux chercheurs et au public ;
- accompagner le citoyen dans la compréhension et l'utilisation des données de statistique publique ;
- mieux connaître la dépense territoriale ;
- suivre la diffusion des indicateurs complémentaires au PIB ;
- développer les travaux et les commentaires sur les comparaisons internationales.

Une orientation supplémentaire concernant la mesure du numérique sera toutefois proposée.

Cette année, deux colloques seront préparés. Le premier – les 25 ou 26 mai – portera sur les comparaisons internationales et les actions proposées pour les améliorer et en préciser la portée. L'objectif est notamment d'obtenir davantage de commentaires autorisés et éclairants lorsque les publications font état de comparaisons internationales, tant pour les décideurs que pour tous les citoyens désireux de se faire une opinion documentée. La matinée sera consacrée à l'éducation, avec des comparaisons entre les pays et une contribution du service statistique de l'éducation ; l'après-midi portera davantage sur des questions économiques concernant l'Allemagne et la France (taux de marge, durée du travail, comparaisons salariales, etc.). Une réflexion sur la poursuite de ce type d'exercice pour d'autres thèmes sera envisagée.

L'autre colloque, portant sur l'économie numérique et les statistiques, sera organisé en 2017.

La présidente remercie les présidents des commissions pour leur présence à l'assemblée plénière et pour l'animation qu'ils assurent dans leurs domaines respectifs. Ils permettent au Cnis de remplir ses missions, de disposer d'une vision d'ensemble sur les statistiques publiques et de formuler des avis pertinents.

Le Cnis organise des réunions de commissions thématiques sur des sujets extrêmement variés. Contrairement à la pratique des organisations dont les commissions ont une composition fixe, l'objet changeant des concertations conduit le secrétariat général à chercher à renouveler les participants à chaque séance afin que soient présentes des personnes connaissant le sujet traité et permettre ainsi un débat de qualité. En conséquence, hormis quelques personnes constituant le noyau permanent de chaque commission, les participants aux réunions d'une même commission thématique changent d'une réunion à l'autre. La présidente demande donc aux membres de l'assemblée de ne pas hésiter à recommander des personnes de leur connaissance pour enrichir le fichier des contacts du Cnis qui est fondamental pour que les commissions établissent les contacts utiles et émettent des projets d'avis largement discutés.

Le Cnis a également été actif cette année par ses groupes de travail. Deux groupes ont rendu leurs rapports à l'été. L'un des groupes portait sur l'accès aux données du secteur bancaire et financier et l'autre sur le coût du capital. Trois groupes de travail continuent leurs réflexions, dont deux groupes portant sur le thème du travail (mesure du travail dissimulé présidé par Monsieur Gubian et diversité des formes d'emploi présidé par Monsieur Gazier) ; le troisième, présidé par Monsieur Thélot, s'intéresse aux ruptures familiales. Le groupe de travail sur la diversité des formes d'emploi devrait rendre ses conclusions au printemps 2017 et celui sur le travail dissimulé vient juste de débiter ses réflexions. Le groupe de travail sur les ruptures familiales rendra lui aussi ses conclusions au printemps.

La présidente cède ensuite la parole à Jean-Paul Betbeze pour aborder le sujet « Économie numérique et statistique » et renouvelle ses remerciements aux intervenants pour l'exploration de ce sujet. Elle souhaite que la discussion porte sur le fond et sur les meilleures méthodes à adopter pour préparer au mieux le colloque de 2017.

## I LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE L'ÉCONOMIE

**Jean-Paul BETBEZE, personnalité qualifiée**, indique que son propos portera principalement sur Uber et « l'ubérisation » de l'économie. Hubert est le saint patron des chasseurs, qui, selon la légende, avait décidé de ne pas tuer la biche. Uber est une entreprise née en 2010 aux États-Unis, autour d'une histoire qui était arrivée à deux personnes à Paris, qui n'arrivaient pas à trouver un taxi. Cette entreprise chasse donc les taxis. Cette entreprise s'est développée fantastiquement, en créant sa valorisation. Sa valeur dépend du nombre de personnes qui ont recours à ses chauffeurs et de personnes qui sont susceptibles d'y avoir recours. Sa valorisation se calcule donc à partir d'une anticipation. Par conséquent, la nouvelle économie est encore plus liée à la valorisation que les autres économies, car elle est fondamentalement boursière. Or, la tension boursière actuelle conduit à s'interroger sur la valorisation d'Uber.

Lorsqu'on lui demandait « qu'est-ce que l'intelligence ? », Binet répondait que l'intelligence était ce que son test mesurait. La question pertinente est la suivante : « Comment mesurer Uber ? » L'ubérisation ne se mesure pas par ce qu'elle apporte, mais par ce qu'elle détruit. En effet, l'ubérisation n'est pas une présence, mais une absence. Blablacar réduit la production et la consommation d'automobiles et la consommation de la SNCF. Airbnb propose autant de chambres dans Paris que le système traditionnel. Il est extrêmement difficile de mesurer l'importance d'un phénomène qui est invisible, sauf en creux, c'est-à-dire, par exemple, par les plaintes exprimées par les taxis et les hôteliers. Cette nouvelle économie apparaît effectivement en creux, et pas encore en positif.

L'ubérisation de l'économie est anti-Gresham. Celui-ci affirmait que lors d'une concurrence entre la bonne et la mauvaise monnaie, la mauvaise monnaie chasse la bonne, ce qui signifie que la monnaie qui circule est la mauvaise et celle qui est thésaurisée est la bonne monnaie. Pour les taxis, l'inverse se produit : les taxis sont visibles partout, et les Uber, nulle part. En effet, les taxis sont libres et les Uber sont occupés. L'ubérisation fait donc apparaître le mauvais produit et disparaître le bon produit. Elle s'est développée parce que l'utilisation d'Uber est extrêmement simple. Le véhicule vient au client, grâce à un système de géolocalisation. En outre, le client sait qui vient à sa rencontre, car il a vu la photo du chauffeur et connaît sa note et son identité. En entrant dans la voiture, le client donne son prénom. Par conséquent, le problème d'asymétrie de l'information qui existait en entrant dans un taxi s'estompe dans un Uber, a priori plus sympathique, plus ouvert et qui est connu du client. Par ailleurs, le mécanisme d'ubérisation est un mécanisme de mesure permanent. Le chauffeur sait qu'il sera noté par le client, et ce dernier sait également qu'il sera noté par le chauffeur. Si le chauffeur Uber ne reçoit pas suffisamment d'étoiles de ses clients, il ne pourra plus travailler. Par ailleurs, le chauffeur connaît aussi la note du client, qui est noté par tous les chauffeurs Uber auquel il a eu recours. Blablacar et Airbnb fonctionnent selon le même principe. Il existe donc un mécanisme de réduction de l'asymétrie de l'information. En outre, la notation mutuelle par les deux parties est une nouveauté.

La supériorité de l'économie numérique réside dans son niveau élevé d'information, qui dépasse celui des économies traditionnelles, où l'information *a priori* est rare. La valeur de ces entreprises se déduit quasiment du nombre de clients qu'elles connaissent. Leur valeur boursière est constituée par les bases de données dont elles disposent.

L'ubérisation de l'économie n'est visible que par une absence et des plaintes. Cela explique en partie les interrogations sur la croissance qu'elle génère. Fischer a écrit récemment sur les problèmes de croissance américaine, en faisant référence à l'économiste Larry Summers et indirectement à Uber. En effet, cette nouvelle économie utilise moins de capital que les autres : une automobile sert à quatre personnes au lieu d'une seule, une chambre d'un logement est sous-louée. Cette économie « ubérisée » semble donc être une économie récessive, parce que seul son côté creux apparaît. Or, elle possède des aspects positifs, par exemple, parce qu'elle permet à des jeunes de voyager pour un prix inférieur à celui des services de la Snf, et donc d'accroître leur connaissance du monde.

L'économie du « 2.0 » réduit les asymétries de l'information, et est ainsi favorable au commerce, aux échanges et à la production. Elle s'est développée à partir de la technologie de la géolocalisation, qui est devenue potentiellement accessible à tous. Chacun peut avoir des comportements plus astucieux grâce à cette technologie. Le Ministère des

Finances s'inquiète cependant de la fiscalité associée, qui est faible, car elle lui échappe. Les transferts de richesse apparaissent cependant, grâce à la meilleure utilisation du capital. Des inquiétudes surviennent toutefois au début de l'installation de cette économie. En réalité, un niveau de capital moindre est utilisé parce que cette nouvelle économie utilise le capital installé qui n'était pas utilisé. En effet, actuellement, des automobiles ne roulent pas et des maisons ne sont pas occupées. Cette économie utilise l'information au lieu d'utiliser le capital.

Les enjeux de la mesure de la valeur de cette économie sont énormes, notamment en matière d'adaptation des entreprises. Celles-ci devront s'ubériser et capter l'information, pour ne pas être évincées du processus commercial. Une entreprise connaîtra mieux ses clients et saura mieux les organiser, car le *big data* est en effet une manière de savoir et de prévoir. L'économie de la statistique active essaie de pressentir et donc de valoriser certains éléments. Actuellement, seuls les aspects négatifs sont visibles, comme les plaintes des taxis et les oppositions à la loi Macron. Par analogie, lorsque Turgot a commencé à s'attaquer aux rentes, il a développé des turgotines, ancêtres des autobus. D'une certaine manière, l'amélioration du système d'information réduit les rentes, qui sont par exemple constituées par l'achat de plaques par les taxis pour plusieurs milliers d'euros.

L'économie vit actuellement un moment de disruption, qui finira par concerner tous les secteurs. Malgré les incertitudes sur le devenir de cette économie, cette évolution est positive, car la réduction de la rente est toujours positive, ainsi que l'accroissement de l'information. Il est cependant nécessaire que cette information utilisée par cette nouvelle économie soit sérieuse et organisée.

**Yannick MOREAU** salue l'optimisme de Jean-Paul Betbèze. Elle s'interroge sur la manière dont la statistique publique s'inscrit dans ce paysage. Elle invite Olivier Passet à exprimer son point de vue sur ce sujet, et salue la qualité des vidéos qu'il diffuse.

**Olivier PASSET, groupe Xerfi**, affirme qu'il adhère aux propos de Jean-Paul Betbèze sur l'économie du creux et son potentiel considérable. Des mesures ambiguës accompagnent l'émergence de cette économie. Paradoxalement, une meilleure utilisation du capital devrait produire de l'efficacité, mais ce n'est pas ce que l'on mesure aujourd'hui, ce qui relance le débat. J'arrive aujourd'hui avec des interrogations en explorant l'ensemble du numérique, sujet plus vaste.

Le numérique n'est pas un secteur, mais une transformation profonde qui s'effectue à trois niveaux. En premier lieu, les processus se transforment avec la possibilité d'automatiser les tâches intellectuelles. En deuxième lieu, pour les produits, il devient possible de créer de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux usages. En troisième lieu, comme Jean-Paul Betbèze vient de l'évoquer, de nouvelles possibilités de désintermédiation apparaissent, et ce qui s'est produit dans le monde de la finance survient dans l'économie réelle. Des acteurs centraux, comme l'entreprise lieu d'intégration du travail ou le commerce, sont court-circuités. Ces trois dimensions perturbent nos représentations.

Trois niveaux de questions sont associés à ces questions. Des questions philosophiques se posent au sujet de la comptabilité, en particulier sur la pertinence des éléments qui sont mesurés aujourd'hui. Ne faudrait-il pas généraliser un concept de service rendu qui permettrait de réintégrer des éléments qui sont aujourd'hui gratuits. Ces questions portent sur les concepts de la comptabilité nationale. Le deuxième niveau de question concerne le partage prix-volume. Sait-on faire ce partage avec la nouvelle économie ?, les conventions actuelles restent-elles valides ? Enfin, le débat sur la stagnation séculaire et le ralentissement de la productivité n'est-il pas tout simplement lié à ces bouleversements ? Le troisième type de question est relatif à la mesure de l'économie collaborative.

La première question pourrait se formuler ainsi : « L'appareil statistique décrit-il correctement la réalité actuelle du numérique ? »

En tant qu'utilisateur, je suis régulièrement confronté à cette question. Les propos de la comptabilité nationale ne correspondent pas au ressenti des entreprises. L'utilisateur est partagé entre le ressenti des acteurs et la description faite par la comptabilité agrégée. La comptabilité établie dans la période d'après-guerre avait pour objectif principal de décrire une économie de production de biens, de mesurer la quantité et d'associer des prix à ces quantités. Les changements de qualité étaient plus lents et il était possible de suivre des produits de qualité constante sur une longue période. Les conventions pour séparer prix et volume fonctionnaient mieux. Si l'industrie n'était pas prépondérante, ce secteur était cependant le pivot de toute l'économie. Les erreurs et approximations concernant les éléments situés en amont ou en aval de l'industrie avaient donc peu de conséquences, tant que l'industrie elle-même était bien cernée. L'important était de bien mesurer le PIB dans son ensemble, on examinait moins les services où l'erreur pouvait être reportée. L'objet que la comptabilité doit désormais saisir est plus complexe, car il s'agit d'un assemblage de produits et de services, dont la qualité change de manière accélérée. Un produit est devenu un mille-feuille de valeurs ajoutées matérielles et immatérielles, complexe et hétérogène et de qualité croissante. Le numérique introduit une « économie de la version beta ». En effet, les possibilités d'évolution sont continues, comme pour les logiciels, ce qui est perturbant, car les consommateurs sont habitués à des produits stables.

Avec cette nouvelle économie, les services eux-mêmes peuvent être industrialisés, assemblés dans des bouquets de services et les technologies peuvent améliorer les rendements et l'efficacité. L'externalisation, la complexification et les changements d'organisation sont également possibles. Une convergence entre le monde du service marchand et celui de l'industrie devrait émerger, ce qui entraînerait des gains de productivité, car les services marchands comportent désormais des processus presque industriels. En outre, des prospectivistes estiment que le processus pourrait encore s'étendre. Les grandes plate formes numériques deviennent les intégrateurs de l'ensemble de l'économie. Il est donc très risqué d'échouer dans la mesure de l'économie immatérielle car l'industrie n'est plus le pivot de l'économie. En Allemagne, par exemple, le gouvernement redoute que l'industrie automobile devienne un sous-traitant de Google ou d'Apple. C'est l'économie des services et des plate formes qui devient le pivot et la notion de produit assemblé s'efface pour passer à « des solutions », la notion de prix unitaire se perd également devant ces solutions, qui sont désormais associées à des abonnements.

L'essentiel de la création de valeur se déplace donc vers des secteurs dématérialisés, dont la croissance relève des fonctionnalités plus que des quantités. Ce que dit l'économie de la fonctionnalité est de mesurer le service rendu des biens, mais comment le faire ? Les biens sont plus complexes et miniaturisés, mais il devient difficile de cerner les éléments qui relèvent d'un ajout de valeur. Certains considèrent que l'économie numérique est une économie du gadget généralisé, alors que d'autres estiment qu'il s'agit d'une révolution totale et globale. La finance était le premier secteur numérisé, avec l'explosion des transactions et la désintermédiation. Cet exemple est révélateur ; en effet, la numérisation a entraîné une explosion des transactions et du nombre d'opérations traitées. Pour la banque, la productivité opérationnelle s'est fortement développée. Est-ce que cela représente un coût pour l'ensemble du secteur ? En revanche, la comptabilité nationale, qui mesurait le service d'intermédiation (ou service rendu), ne constatait pas de révolution. Deux perceptions de la productivité coexistaient donc. Pour la comptabilité nationale américaine, qui considère que la finance est une consommation intermédiaire au moins pour les entreprises, cette transformation numérique apporte-t-elle de la richesse et de l'utilité à l'ensemble du secteur ? Coût ou apport de valeur, cela relève donc de conventions qu'il convient de réinterroger à chaque bouleversement technologique.

En poussant à l'extrême, le numérique pourrait imposer une révolution totale ; les services rendus seraient mesurés et tout basculerait en capital comme on le fait par exemple en R&D où les consommations intermédiaires deviennent du capital. Ainsi, toute qualification représenterait une forme de capital humain. Ces questions relèvent du domaine de la recherche et n'ont pour l'instant aucune réponse. Seul le rapport Atkinson sur le service public fait finalement état de modifications de deuxième ordre, pour lesquelles on n'a pas de *process* pour améliorer.

La question du partage prix-volume est relancée par la révolution numérique, notamment avec le débat sur la stagnation séculaire entre les thèses de Gordon (plutôt appuyée sur la comptabilité nationale avec une économie dans laquelle les gains de productivité s'essouffleraient et qui estime que derrière le ralentissement de la croissance, il y a l'arrêt du progrès technique) et, a contrario, le ressenti des entreprises. Celles-ci, au contraire, ont l'impression de vivre dans un monde dans lequel l'emploi est stable, mais où l'*hyper* productivité, la réorganisation des processus, le basculement du *back-office* vers le *front-office* et la numérisation d'une série de tâches se confrontent à une faible demande. Les entreprises ont le sentiment d'être en constante recherche d'enrichissement des bouquets proposés et d'amélioration des processus.

Alors, soit les entreprises ne comprennent pas qu'elles sont entrées dans un vaste jeu de destruction créatrice. Certaines seraient entrées dans un processus d'*hyper* productivité, de modification de leur organisation et ne remarqueraient pas les éléments qui sont en déclin. Peut-être sont-elles victimes de la même illusion que la finance des années 90, avec la forte augmentation des transactions et des processus et l'alourdissement du traitement des données. La question porte sur la manière dont le service rendu peut être mesuré. La perception de la productivité est très souvent liée au processus de production. Or, le nombre d'opérations n'est pas nécessairement révélateur de l'efficacité. Il est également possible que l'entreprise ignore l'effet de qualité qui intervient tout au long de la chaîne de valeur jusqu'au produit final. L'achat d'une voiture en *leasing* s'associe à des contrats et de très nombreux services liés, qui garantissent une qualité et une fiabilité supplémentaires, mais, en tant qu'utilisateur, je ne sais pas si ces éléments sont intégrés en comptabilité. Dans l'entreprise, des marchés bifaces apparaissent, dans lesquels des phases de marché gratuites sont rentabilisées par des prestations annexes de publicité. Cela fait partie intégrante de la qualité du service. Le premium consiste à développer des phases gratuites, qui sont un élément non monétarisé de la qualité. Toutefois, on ignore si ces éléments entrent dans le cadre de la comptabilité nationale, ce qui est susceptible de parasiter le partage prix-volume.

Dans ce monde bouleversé, des technologies concernent l'automatisation de la connaissance, de l'expertise et permettent de traiter plus de données. Les services immatériels aux entreprises ne sont cependant pas pris en compte dans la mesure de la productivité. Certaines entreprises utilisent tous les dispositifs de l'économie industrielle pour améliorer leur efficacité, mais rien n'apparaît dans les comptes. En comptabilité nationale, tout se passe comme si toute la productivité se situait toujours dans l'industrie, ce qui est déroutant.

J'ai en fait une demande. Pour mesurer la production industrielle, quelle est la part de l'effet qualité qui est pris en compte ? Quand je prends l'indice de production manufacturière et que je regarde la valeur ajoutée manufacturière au sens des comptes de branches, je sais qu'il n'y a pas le même traitement des prix et la même méthodologie, mais l'écart entre les deux séries est difficilement compréhensible. J'aimerais disposer d'explications de ce qui relève de la quantité et ce qui provient de montée de gamme. Et alors que j'externalise sur la période, je constate que l'indicateur en valeur ajoutée augmente davantage que l'indicateur de production en volume, ce qui est contre intuitif. Ces indicateurs sont donc déroutants. En outre, ce ne sera pas la même histoire qui va être racontée selon que l'on prend les indicateurs en valeur ajoutée ou en volume, ce qui pose question pour les comparaisons internationales. Une étude du CAE avait pris l'indice de production en volume et montrait une désindustrialisation en France de même niveau qu'en Italie. La France effectue cependant un travail plus approfondi que d'autres pays en la matière. Les indices de production manufacturière ou de valeur ajoutée sont identiques en Allemagne, au Royaume-Uni ou en Italie. L'INSEE a travaillé sur des segmentations de plus en plus fines, a précisé ses investissements dans des notes de travail, mais il est difficile d'utiliser les résultats de ses travaux et je ne sais pas bien comment décomposer les écarts de séries. Il serait intéressant d'approfondir ce travail, dans la mesure où il semble difficile de cerner ou mesurer les effets qualité pris en compte.

Les définitions de l'économie collaborative sont pléthoriques et souvent floues, il est utile de se référer au rapport Colin – Colin. Une partie de cette économie bascule dans une zone grise. Lorsqu'il parle de creux, Jean-Paul Betbeze a une approche surtout axée sur la valeur patrimoniale. Il a moins évoqué la valorisation du flux produit, qui est compté comme un flux d'intermédiation. Le premier souci pour l'économie collaborative est d'être confronté à la gratuité, à l'économie du don contre don, à un travail peut-être moins bien déclaré. Le taxi sera compté comme une prestation de transport et la plate forme Uber sera comptée plutôt comme une plate forme de gré à gré, donc comme une marge, si ces services sont déclarés. Or, tous les éléments qui constituent ces services ne semblent pas déclarés.

Colin et Colin indiquent que dans l'économie collaborative, le « consommateur », dans tous ses actes de participation, de coproduction et d'échanges de données, offre quelque chose gratuitement, qu'il faudrait valoriser pour rentrer les activités dans l'assiette fiscale. Il s'agit d'une forme de production inconsciente. Lorsque des personnes montent des voyages sur des plate formes par exemple, elles participent à la production d'un voyage sans le percevoir ainsi. La mesure de la valeur de l'échange de données est un domaine d'exploration très récent. Par ailleurs, toute l'économie de troc et d'échange comme Linux ou Wikipedia est fondée sur des services fournis gratuitement. Il y a de la valeur fournie, faut-il la capter pour autant ? La question de l'attribution de valeur à ce service se pose donc.

L'économie collaborative comprend également les plate formes d'intermédiation (covoiturage, échanges de logements), de mise en contact, qui sont comptabilisées comme un service d'intermédiation.

La couche supérieure de cette économie est l'ubérisation, dans laquelle des plate formes mobilisent du capital et de la ressource humaine existants. Actuellement, seuls les ordinateurs, les logements et les voitures sont concernés, mais tous les domaines sont susceptibles d'être ubérisés. Or, les flux qui en proviennent ne sont pour la plupart du temps pas déclarés, alors qu'ils peuvent représenter pour un hôte Airbnb à New York 7530 dollars en moyenne par an et une dizaine de milliers d'euros par an pour un chauffeur Uber par exemple.

Certains considèrent que l'auto-entrepreneuriat entre dans le champ de l'économie collaborative car on est davantage dans une logique de collaboration que de subordination. Dans l'économie américaine, qui est la plus avancée dans ce processus, 33 % des Américains déclarent travailler en free-lance pour leur activité principale ou secondaire : il s'agit de travail bénévole, de pluriactivités ou de missions temporaires. Toutefois, les enquêtes emploi américaines montrent que l'indépendance ne s'est pas développée de manière exponentielle aux États-Unis avec la numérisation de l'économie. Les statistiques relatives à la multi activité ne montrent pas non plus d'augmentation. En revanche, le taux d'activité et d'emploi aux États-Unis s'est effondré depuis les années 2000 (de près de 4 à 5 points pour le taux d'activité), principalement dans la population la plus jeune. La thèse est que ces personnes se sont découragées, mais il semble pourtant que la cause soit autre. Dans les années 90, les emplois étudiants de courte durée représentaient l'écart constaté dans le domaine du travail des jeunes. Actuellement, un jeune qui a besoin d'un revenu complémentaire peut sous-louer son logement, entrer dans un processus d'argent de poche avec Uber ou la livraison, au lieu de travailler dans un bar comme les jeunes le faisaient auparavant. Il existe donc un écart entre les déclarations des personnes sur leurs activités et les enquêtes statistiques. En France, on assistera probablement au phénomène d'emplois disparus qui a été constaté aux états-Unis et donc à cette zone grise sur l'emploi. Il convient peut-être de s'interroger sur la manière dont les enquêtes emploi peuvent capter cette économie qui s'évapore.

**Yannick MOREAU** constate que, tel un détective, Olivier Passet rapproche des données pour chercher des pistes susceptibles de répondre à ce questionnement nouveau. Elle remercie les intervenants pour la richesse de leurs points de vue et le partage d'information et annonce l'intervention d'Éric Dubois.

**Eric DUBOIS, conseiller maître à la Cour des comptes**, reprend les différentes questions abordées. Pour la prise en compte des biens gratuits, il ne semble pas que ce soit un véritable sujet pour la statistique. En effet, soit ce sont des biens déjà mesurés (la production domestique, qui représente 30 % du PIB), soit ils ne semblent pas devoir être mesurés (production sur internet en répondant à des questionnaires de satisfaction par exemple), soit la réflexion doit se poursuivre. Ainsi, les questions relatives aux nuisances et aux productions gratuites négatives sont intéressantes à approfondir, mais n'ont pas encore reçu de réponse satisfaisante.

La mesure de l'activité qui échappe au système statistique, comme les transactions entre particuliers sur les plate formes, est une autre question à résoudre. La comptabilité nationale est basée sur les déclarations fiscales. Les comptables nationaux se demandent si le fisc capte cette activité et, si ce n'est pas le cas, comment faire pour la capter. Des méthodes ont déjà été trouvées pour estimer la fraude.

Si on sort des questions de valeur et que l'on passe au partage volume-prix, les constats sur les graphiques sont les suivants : alors que la productivité du commerce n'a crû que de 20 %, les services principalement marchands n'ont quasiment pas augmenté et la productivité de la construction a baissé. Les services comprennent les services marchands, le commerce, les activités immobilières, les services aux ménages (hôtels, restaurants), qui évoluent peu de fait. L'information et la communication connaissent en revanche des gains de productivité. Pour les services juridiques et comptables des entreprises, les gains de productivité ne semblent pas importants. Les autres activités scientifiques et techniques connaissent en revanche des gains de productivité. Ainsi, les résultats en termes de gain de productivité apparaissent moins négatifs, notamment dans les secteurs de l'économie numérique, que l'exposé d'Olivier Passet ne le laissait entendre. Les questions de partage volume-prix sont complexes et n'ont pas fait l'objet d'investissements importants depuis une vingtaine d'années. Aux États Unis, dans le secteur des microprocesseurs qui fait d'importants gains de productivité, les prix sont stables selon les statisticiens américains alors qu'ils devraient baisser. Des économistes ont repéré que c'était uniquement dû à un changement de pratique de prix d'appel. Ces questions sont donc très difficiles à traiter pour les statisticiens, mais elles doivent faire l'objet d'un examen pour leur apporter réponse.

Toujours au sujet du partage volume-prix, si les gains de productivité sont massivement sous-estimés, cela signifie que la comptabilité nationale sous-estime largement les baisses de prix. Il serait donc nécessaire d'expliquer aux Français que non seulement l'inflation est faible, mais aussi qu'elle baisse depuis des années et donc que le pouvoir d'achat augmente très fortement. Il faudrait alors être très attentif à la communication à faire sur le sujet..

Jean-Paul Betbeze affirme qu'une bonne partie de l'activité numérique constitue une diminution de rente. La statistique est capable de traiter ce type de phénomène, mais il convient de le vérifier. Par exemple, dans la téléphonie, l'arrivée d'un nouvel opérateur a provoqué une diminution des rentes, qui s'est traduite par une diminution de prix. Il convient de s'interroger sur l'existence de phénomènes similaires de diminutions de rentes qui seraient mal captés.

**Yannick MOREAU** remercie Eric Dubois pour le nouvel angle de vue qu'il a proposé sur les questions abordées. Elle ouvre le débat et indique que la manière dont le problème est abordé à l'étranger sera étudiée. L'équivalent européen de l'autorité de la statistique publique a notamment publié un article sur ce sujet. Par ailleurs, le Royaume-Uni a également réalisé un travail sur le sujet.

**Christine CHOGNOT, représentant l'Union nationale interfédérale des œuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux**, estime qu'il serait intéressant de s'interroger dès maintenant sur ce que recouvre le versant non lucratif de cette économie. Il est en effet important de ne pas fiscaliser l'activité de don et d'échange. Par ailleurs, les enjeux sociétaux de l'économie numérique et les phénomènes d'exclusion qu'elle génère, comme on l'a vu avec les exemples des États-Unis, constituent un deuxième sujet qui pourrait être traité immédiatement. La statistique pourrait en effet permettre d'apporter un éclairage sur ce sujet dès le départ.

**Jacques FOURNIER, représentant la Banque de France**, estime que le sujet est celui de l'intégration dans le PIB de l'économie donnant lieu à des échanges monétaires dans un circuit désintermédié, qui n'est pas nécessairement totalement perçu et mesuré. Ce sujet est en cours de traitement, mais il est difficile de déterminer s'il est totalement marginal. Il est en effet important d'avoir une mesure précise du PIB et de s'assurer que la mesure de l'ensemble des agrégats macroéconomiques prenne en compte ce phénomène. Ce thème pourrait donc être développé dans le colloque.

En revanche, il n'est pas certain de la révolution de l'économie coopérative et désintermédiée dans la sphère financière. En effet, il convient de distinguer deux sujets : l'outil numérique, qui sert à effectuer des opérations et la désintermédiation, qui consiste à ne plus passer par les intermédiaires financiers. Or, il n'existe pas de désintermédiation forte dans la sphère financière, du moins en France et probablement en Europe. Le *crowdfunding* représente en effet à peine 1/2000 de l'encours de crédit, ce qui est très marginal. Il est donc difficile de considérer la situation de la sphère financière comme un exemple permettant d'anticiper une économie différente, car le phénomène

de désintermédiation ne s'est en réalité pas encore produit. Toutefois, le *crowdfunding* et certaines plates-formes pourraient être amenés à se développer.

**Yannick MOREAU** demande des précisions au sujet de la mesure du PIB.

**Jacques FOURNIER** précise que des locations directes d'appartements, notamment pour les touristes, génèrent une création de valeur ajoutée, qui doit être prise en compte dans le PIB. La mesure de cette valeur ajoutée est en cours de calcul par l'INSEE. La balance des paiements des touristes fait l'objet du même type de mesures. Ces mesures de transactions monétaires directes, qui ne sont pas tout à fait désintermédiées la plupart du temps, représentent un accroissement du PIB, qui peut être marginal, mais intéressant à capter dans un contexte de croissance faible.

**Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail »**, considère que la traçabilité de l'économie numérique devra permettre d'enclencher des mécanismes de fiscalisation dans de meilleures conditions que ce qui a été observé dans d'autres économies grises plus traditionnelles, notamment sur le marché du travail. Par exemple, depuis octobre 2015, Airbnb prélève des taxes hôtelières pour le compte de la ville de Paris. Ce phénomène est intéressant pour la statistique et les finances publiques.

S'agissant du travail, les phénomènes d'exclusion ont été évoqués, mais il existe également des phénomènes d'inclusion. En effet, des personnes exclues du marché du travail ont un moyen de retrouver une activité grâce à l'économie numérique. Pour établir un lien avec le marché du travail, il serait donc intéressant que le colloque présente un volet sur les interactions avec le marché du travail.

Par ailleurs, au sujet de la question de la création ou de la substitution de valeur entre secteurs, à Paris, l'industrie hôtelière n'a jamais eu des taux d'occupation aussi importants, malgré le développement d'Airbnb. Il semble donc qu'il y ait création de valeur : certaines personnes ne seraient jamais venues à Paris sans Airbnb. Cette plate forme contribuerait donc à la création, l'expansion et la croissance d'un marché. Toutefois, les hôteliers estiment qu'Airbnb leur prend des affaires. Cette économie est en croissance globale, mais il convient de comprendre s'il s'agit d'une création ou d'une substitution, et d'établir la part de chacune.

**Roxane SILBERMAN, représentante des chercheurs**, évoque le graphique montrant l'effondrement du taux d'activité et d'emploi à partir des années 2000 aux États-Unis. Elle revient sur l'interprétation d'Olivier Passet, qui estime que l'effondrement particulièrement marqué pour les jeunes de 15 à 24 ans pourrait s'expliquer pour partie par le fait que ces jeunes ne se présentent plus sur le marché du travail mais occupent des « *petits jobs* » de l'économie numérique. Pour Roxane Silberman, il est difficile de faire la part des choses car plusieurs facteurs jouent. Quand on examine plus précisément ces jeunes qui ne sont pas sur le marché du travail, certaines minorités sont plus concernées que d'autres. Elle se demande donc s'il s'agit d'un impact de l'économie collaborative ou de phénomènes plus traditionnels, sans oublier l'impact que peut aussi avoir la façon de mesurer l'emploi aux États-Unis.

**Loup WOLFF, chef du SSM du Ministère de la Culture**, souligne l'importance de l'économie numérique pour son service. Son service travaille avec l'école d'économie de Toulouse et les plate formes qui ont profondément modifié le secteur de la culture. Cette nouvelle donne oblige les acteurs de la culture à s'interroger sur leur activité et leur public. En effet, traditionnellement, les statistiques du secteur consistent à compter les spectateurs ou les lecteurs. Le numérique permet d'envisager d'autres manières de consommer des propositions culturelles, sans passer par les lieux et les objets. Par exemple, la fréquentation des bibliothèques publiques est évaluée en fonction du nombre de visiteurs physiques, alors que leur offre est de plus en plus numérique, si bien qu'il existe tout un public qui n'entre jamais dans le bâtiment. On commence à avoir du matériau pour répondre à ces questions. Le Ministère de la Culture apprécierait donc que le colloque aborde ces sujets.

**Gilles POUZIN, représentant la CFTC**, s'interroge sur l'accès à l'information. Plusieurs intervenants ont estimé que l'accès à l'information est mieux tracé dans l'économie collaborative et certains estiment que l'économie numérique, dans laquelle les consommateurs sont mieux informés, permettra de rationaliser les comportements. Encore faudrait-il que l'information soit fiable. Il serait également nécessaire que le fisc ait accès à ces informations. Or, on a malheureusement constaté que dans la finance, les progrès technologiques et la possibilité théorique d'avoir accès plus facilement à une meilleure traçabilité et à une meilleure information ont échappé au système, car les informations sont plus nombreuses, mais elles sont cachées aux chercheurs, aux journalistes et au fisc. Il s'agit donc d'une économie de l'information cachée, ce qui est un vrai enjeu pour la statistique et la société dans son ensemble.

**Yannick MOREAU** souligne l'intérêt des questionnements soulevés.

**Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'INSEE**, considère qu'on a une difficulté car on est face à une économie « grise » qui présente certes un continuum. Mais il sera indispensable de sérier et catégoriser les sujets pour

organiser le colloque. Par exemple, l'ubérisation recouvre deux phénomènes très différents : les questions relatives à Uber VTC ou Uber Pop – qui est désormais interdit – sont très différentes. Uber VTC est en effet un produit nouveau, mais déclaré. Mais avec Uber Pop ou Blablacar, on est dans l'économie du partage et les personnes concernées se déclarent-elles actives dans l'enquête emploi ? Sans doute pas.

Par ailleurs, le non lucratif ne donne lieu à aucune observation, car il ne produit aucun flux monétaire. C'est un problème différent de celui soulevé par ce qui donne lieu à un flux monétaire mais n'est pas taxé : ce ne sera pas dans nos statistiques administratives et donc ce ne sera pas pris en compte dans le PIB. Une question encore différente est celle de ce qui est taxé, qui figure dans les sources fiscales et administratives, mais où la question du partage volume-prix se pose. Il recommande donc un effort de méthode pour éviter que le colloque n'aboutisse à un résultat confus.

Jean-Luc Tavernier signale par ailleurs qu'une publication à objectif pédagogique sur l'économie numérique paraîtra fin juin 2016 et propose aux représentants de la direction des études et des synthèses économiques (DESE) de l'Insee de compléter.

**Ronan Mahieu, du département des comptes nationaux de l'Insee**, estime que le sujet est multiforme. Les notions d'entreprise marchande, de pur bénévolat s'entrecroisent. L'entreprise doit être nécessairement marchande, mais la diversité des situations pose des problèmes variables qui nécessitent de réaliser une typologie. Au sujet de la fiscalité des échanges d'appartements et des services d'Airbnb, il existe déjà une contribution au PIB dans la comptabilité nationale indépendamment de la location de ces logements par leur propriétaire, car un loyer est imputé aux propriétaires, qu'ils occupent ou pas leur logement. Mais, le capital logement est utilisé plus intensément avec Airbnb. Par ailleurs, internet facilite le développement de services qui n'auraient pas existé sans lui, mais facilite également les comportements de fraude fiscale et sociale, parce qu'on ne sait pas dans quels pays ont lieu les activités. La conformité des déclarations fiscales ne peut pas être vérifiée. Le développement de l'économie numérique brouille des frontières qui paraissaient jusqu'ici évidentes.

**Corinne PROST, cheffe de service de la Dares**, indique qu'elle a étudié les effets de l'e-commerce sur la concurrence et les prix dans le cadre de ses travaux précédents à l'INSEE. Les effets de l'économie numérique ne sont pas nécessairement positifs, car des acteurs peuvent chercher à manipuler les informations, notamment en modifiant les notes attribuées, avec des effets d'offuscation sur l'information, par exemple la manipulation de critiques de films sur Allo ciné. Des aspects conceptuels sont en outre à prendre en compte sur le contour du PIB. Ainsi, lors de la publication des travaux de l'Insee sur la production domestique non marchande, le débat avait été agité, le philosophe Jean-Pierre Dupuy ayant par exemple tenu une position très tranchée sur le fait que les activités domestiques ne sont pas monétisables. Il reste effectivement à déterminer ce qui doit entrer dans le PIB.

Au sujet de la limitation des rentes et du partage des richesses que permettrait l'économie numérique, il faut garder à l'esprit que cette économie présente à ce stade un caractère monopolistique avec des acteurs principalement américains (Google, Facebook), ce qui constitue une forte incertitude sur la capacité de cette partie de l'économie à produire de la croissance en France.

**Yannick MOREAU** ajoute que la participation à la réflexion préparatoire sur le colloque est ouverte auprès du secrétariat général à toute personne le souhaitant, qu'elle fasse partie de l'INSEE, des SSM ou travaille hors du SSP. Les échanges sont ouverts compte tenu du caractère exploratoire du sujet.

**Nicolas PROKOVAS, représentant la CGT**, rappelle qu'il est souvent annoncé que seules les nouvelles technologies permettront de sortir de la crise. Pourtant, avec le numérique, la question de savoir ce qu'il y a de nouveau en termes de création de valeur se pose. La marchandisation de choses non marchandes comme son appartement ou des médicaments non utilisés ne permettra pas de sortir de la crise.

Par ailleurs, le colloque semble s'orienter vers une formule courte, alors que le sujet est immense. Le sujet en est l'évolution et la transformation de l'économie sous la généralisation des technologies de l'information, qui conduisent à prendre en compte des aspects non marchands. Il est nécessaire de se montrer ambitieux et d'établir une distinction nette entre l'économie partiellement marchande comme Blablacar et la marchandisation pure représentée par l'ubérisation. Il semble donc intéressant de prévoir une durée de colloque plus longue pour aborder ces questions.

**Yannick MOREAU** précise que le format du colloque n'est pas encore décidé. Elle se déclare heureuse du travail accompli au cours de la matinée, qui a permis de lancer le sujet, poser des questions et apporter quelques réponses, même si subsistent évidemment des sujets de perplexité. Yannick Moreau précise qu'elle n'essayera pas de rassembler tout ce qui a été échangé ; le sujet « statistique et numérique » est un objet non identifié qui reste à construire et sur lequel des coups de projecteur seront portés pour le dévoiler progressivement. Cela ne signifie pas que la forme de l'objet sera connue après le colloque. Il restera peut-être une part de mystère.

Elle cède la parole à Jean-Luc Tavernier pour qu'il effectue un point sur la statistique publique.

## .II LA STATISTIQUE PUBLIQUE

**Jean-Luc TAVERNIER** constate qu'il a déjà évoqué le bilan 2015 «et les perspectives 2016 du service statistique public devant certains membres de l'assemblée.

### *Actualité de la statistique européenne*

**Jean-Luc TAVERNIER** indique que l'audit de revue des pairs réalisé l'année précédente a été publié sur le site d'Eurostat. L'INSEE a répondu aux recommandations des pairs par un plan d'action. Il porte sur l'amélioration des modalités d'assurance de la qualité dans les projets et les processus de statistique pour l'INSEE et l'ensemble de la statistique publique. Dans d'autres pays, les statisticiens n'ont pas tous une formation initiale homogène intégrant une formation aux valeurs de la statistique publique et à l'économie. Le revers de cette formation initiale est que chacun se sentant dépositaire des normes de qualité, il convient de les formaliser davantage à l'INSEE et dans les services statistiques ministériels (SSM).

Une des premières actions du plan d'action est d'harmoniser les pratiques d'embargo entre l'Insee et les SSM. Les pratiques de diffusion sous embargo aux membres des cabinets étaient hétérogènes ; certains SSM diffusaient quelques jours avant publication. D'ici 2017, tous les SSM diffuseront les indicateurs à 18h la veille de la levée d'embargo, comme le fait l'INSEE.

Le règlement européen 223 qui révisé la statistique européenne a été publié le 19 mai 2015. Il traite les sujets d'indépendance statistique, de nomination et de révocation des chefs des instituts statistiques nationaux, du rôle de coordination de l'institut statistique par rapport aux autres statistiques publiques. Son application en droit national soulevait cependant des interrogations, car il s'agit d'un règlement d'application directe. Une transposition rigoureuse en droit national impliquerait de suivre des procédures qui pourraient être lourdes. Un règlement d'application directe pourrait en revanche être utilisé comme un outil, sans forcément adopter de textes formels. Ainsi, en alignant progressivement les SSM sur la pratique de l'INSEE sur la transmission des informations au gouvernement avant la levée d'embargo, on progresse peut-être plus efficacement que s'il avait fallu accorder tous les ministères sur un décret en conseil d'État.

### *Activité législative*

En matière de droit national, l'activité législative a été intense.

La loi Santé améliore l'accès aux données de santé en organisant l'ouverture des données publiques et en ouvrant l'accès plus largement aux chercheurs, tout en conciliant ces évolutions avec le secret des données personnelles en matière de santé. Cette loi doit être promulguée après la décision du Conseil constitutionnel.

La loi pour une république numérique a fait l'objet d'une consultation publique avant son passage en Conseil des ministres, ce qui a généré sur la blogosphère des échanges actifs et exigeants. Certains articles ont été sollicités par l'Insee. C'est le cas de celui qui fournit un cadre pour construire des statistiques en sécurisant l'accès à des données issues des entreprises, ce qui représente une troisième voie pour la statistique, après les enquêtes et les données administratives. La dernière version de cet article, proche des souhaits de l'INSEE, répond aux préoccupations des représentants des acteurs concernés qui s'expriment notamment *via* la Fédération du commerce et de la distribution.

L'article permettant d'utiliser le numéro d'identification au répertoire national des personnes physiques (NIR) non identifiant pour les appariements concerne aussi fortement la statistique publique. Il permet d'instaurer un cadre procédural plus léger avec la CNIL. Il restera cependant plus exigeant pour les appariements à l'usage des chercheurs que pour la construction de la statistique publique.

Il reste à examiner l'impact d'autres articles. Un article crée un service public de la donnée, dont le contenu n'est pas à ce stade précis, et un autre article concerne la mise à disposition gratuite de répertoires gérés par l'Insee (données SIREN). L'INSEE n'était pas demandeur, car il considérait qu'avec les rediffuseurs de SIREN, un modèle économique efficace était en place. Toutefois, l'ouverture complète a été décidée, avec une compensation financière dans le budget suivant. Le dernier amendement concerne la gratuité entre administrations. La contribution financière constituait pourtant une forme de régulation de la demande. Le directeur général espère que cela n'entraînera pas un flux de demandes peu utiles, qu'il sera nécessaire de prioriser.

Par ailleurs, l'amendement à la loi Outre-Mer indique qu'il n'est pas possible de publier de statistiques locales pour le territoire français si elles ne sont pas aussi publiées pour l'ensemble des DOM et des COM. Cela pose plusieurs problèmes. En premier lieu, l'INSEE n'est pas compétent sur tous les COM, mais il l'est sur les COM de Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Cela signifie qu'il n'est pas possible de publier de données sur l'Île-de-France ou une autre région

de métropole s'il n'est pas possible de publier des données analogues sur Mayotte ou Saint-Martin, par exemple. L'application de l'article est donc plus que délicate. En effet, appliqué sans discernement, il conduirait à une diminution très importante de la diffusion de statistiques régionales. Il convient de noter qu'un article de la loi santé (le 56 bis) comporte un volet analogue.

### ***Organisation du service de statistique publique***

Jean-Luc TAVERNIER salue la création du service statistique de la sécurité intérieure, qui publie des données relatives à l'insécurité enregistrées par la police et la gendarmerie. L'ASP s'interroge sur la légitimité des plus petits SSM. L'INSEE envisage donc de donner au SSM du Ministère de l'Équipement les activités qui incombent au SSM de la Pêche. Dans le cadre de la réorganisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports, un service de compétence nationale est créé. Il comprendra plusieurs services de recherche, le SSM, etc. et sera dirigé par une personne du corps de l'INSEE.

Les avancées du service statistique public (SSP) en 2015 répondent aux attentes émises par le Cnis pour son moyen terme 2014 -2018 . La manière de présenter les réponses du SSP aux demandes du Cnis sera examinée lors du bureau de mars 2016.

Plusieurs directrices ont été nommées : Christel Colin remplace Fabienne Rosenwald à la direction des statistiques d'entreprises et Sylvie Lagarde remplace Stéphane Grégoir pour s'occuper de la méthodologie et de la coordination statistique.

### ***Activités de 2015***

Les activités de 2015 sont marquées par le succès de la collecte du recensement par internet : 32 % des ménages et 38 % des individus recensés en 2015 ont répondu par internet, ce qui excède la fourchette haute attendue.

En matière de production de données localisées, le fichier Filosofi (Fichier localisé social et fiscal) est constitué par l'appariement des fichiers exhaustifs de déclaration de revenu, de la taxe d'habitation et des fichiers d'allocataires de la CNAF, la CNAV et la MSA. De premières données ont été publiées en juin 2015 sur les revenus de 2012. Le fichier permet de connaître l'ensemble des revenus – pas seulement ceux soumis à l'impôt sur le revenu – pour réaliser des études sur les distributions de revenus au niveau communal et infra-communal.

La nouvelle série de construction de logements neufs publiée par le SOS constitue une autre innovation en matière de données. Cette nouvelle série s'affranchit des remontées administratives précédentes (qui présentaient des biais et des délais de collecte) pour s'approcher au plus près de l'activité réelle (avec des dates de « prise en compte ») en matière d'autorisations de construire et de mises en chantier de logements.

Par ailleurs, de nombreuses enquêtes ont été réalisées, notamment sur les personnes âgées dépendantes, l'enquête Asco sur l'action sociale des communes et des intercommunalités, la suite de Phébus (performances de l'habitat en matière énergétique), une enquête sur les transports routiers de marchandises.

Dans la rubrique « mise en œuvre de nouvelles méthodes d'exploitation des données », le recensement a été utilisé de manière originale pour déterminer les flux d'immigration et d'émigration. Par ailleurs, des méthodes de microsimulation ont été employées pour obtenir une estimation anticipée du taux de pauvreté en 2014 et répondre à une demande importante de disposer d'indicateurs précoces. L'Insee reconduira ces estimations tous les ans. Ces méthodes se situent à la frontière entre la statistique publique et la recherche appliquée. Il faudra que la statistique publique insiste sur ce point car la presse et les utilisateurs ne font pas forcément la différence entre une méthode exploratoire nouvelle et une observation habituelle.

Le calendrier de publication et d'avancement des publications a été transmis à la presse en novembre, avec deux semaines d'avance sur l'estimation de trois indicateurs phares :

- la première estimation du PIB trimestriel, désormais disponible 30 jours après la fin du trimestre, avec la fiche de PIB, ce que la France est le seul pays à proposer ;
- la publication du chômage trimestriel sept semaines après le premier trimestre, au lieu de neuf semaines ;
- l'indice des prix (IPC), désormais publié à la fin du mois à compter de fin janvier, d'où un gain de deux semaines.

Les nouveaux indicateurs de richesse et le calcul de l'empreinte carbone représentent aussi des enjeux importants à relever.

## Perspectives 2016

En mars, la commission statistique des Nations Unies avalisera les nombreux nouveaux indicateurs de développement durable de l'ONU. Il n'est pas encore possible de préciser comment cela structurera le travail de la statistique publique à venir. La DSN (déclaration sociale nominative) est le chantier le plus important pour l'Insee, car il risque de bouleverser certaines statistiques d'emploi, en raison du changement de source d'alimentation administrative de la statistique. L'autre chantier porte sur la révision du questionnaire de l'enquête emploi en continu en lien avec la refonte du règlement européen de la *Labour Force Survey*.

Au sujet de la contrainte de moyens, les gains de productivité et d'organisation n'ont pas conduit à revoir les missions, mais à en refuser certaines avant de les examiner. Il n'existe pas encore de véritables contraintes de production, mais les enquêtes ménages complexes, impérativement réalisées par les enquêteurs de l'INSEE sans sous-traitance possible, connaîtront des tensions dans les années à venir. Le directeur des statistiques démographiques et sociales indique qu'il ne pourra plus choisir qu'une seule enquête aperiodique par an au niveau national en plus des enquêtes obligatoires du fait de règlements européens ou d'enquêtes périodiques pour lesquelles l'Insee s'est déjà engagé, comme l'enquête patrimoine. Cette situation risque d'engendrer un conflit entre trois candidats potentiels : une enquête sur le handicap, une enquête sur les ruptures familiales et la réédition de TeO (trajectoires et origines, qui porte sur les immigrés et leurs descendants). Une réflexion sera donc nécessaire sur la priorisation des enquêtes, dans la mesure où la contrainte de moyens se poursuivra probablement. Un avis du Cnis reflétant une priorisation de la demande sociale serait utile.

**Yannick MOREAU** propose à la salle d'intervenir si elle le souhaite.

*En l'absence d'intervention, nous passons au point suivant.*

### .III DISCUSSION ET VOTE DES AVIS SUR LES PROGRAMMES STATISTIQUES 2016

**Yannick MOREAU** propose de consacrer davantage de temps à l'avis général qu'aux avis des commissions. Des amendements sont parvenus au secrétariat général du Cnis et d'autres amendements pourront être proposés en séance. Toutefois, les orientations générales proposées s'inscrivent pour la plupart dans la continuité de celles de l'année précédente.

**Pierre AUDIBERT** propose que les avis soient lus, puis que les demandes d'amendement soient formulées par les membres de l'assemblée qui les souhaitent, avant de procéder à un vote sur chaque avis.

#### .1 Discussion et vote de l'avis général

##### Avis 1

**« Le Conseil agira pour faciliter l'accès aux données de la statistique publique des différents utilisateurs selon des modalités adaptées.**

**Lorsqu'il y a publication des données, il est important de faciliter leur compréhension et leur appropriation par les utilisateurs selon deux voies :**

**a) accompagner l'utilisation des données mises à disposition, d'une part en joignant aux données des documents de synthèse précisant leur domaine de pertinence et, d'autre part, en développant les informations sur leur qualité et plus généralement leurs principales caractéristiques ;**

**b) permettre la réutilisation des données en les mettant à disposition dans des formats intégrables à d'autres bases de données et, par ailleurs, rendre visibles sur les sites de diffusion les procédures à suivre par les publics bénéficiant d'accès particuliers.**

**Pour ce qui concerne les chercheurs, le Conseil s'est impliqué dans l'accès aux données fiscales ; il a publié le rapport du groupe de travail "Accès aux données du secteur bancaire et financier" et suivra l'avancée de ses recommandations, ainsi que la publication des données de l'Observatoire de l'inclusion bancaire (amendement proposé par l'UNAF) ; il se tiendra informé des progrès faits sur l'accès aux données de santé suite à la loi relative à la santé. Il suivra les avancées du projet de loi sur le numérique et notamment l'article relatif aux appariements. Il examinera les questions posées pour l'accès aux données détenues par les organismes de protection sociale.**

**Il s'intéresse également à la possibilité de recourir, pour la statistique publique, à des données privées.**

**Dans tous les cas, il convient de prendre en compte les exigences de confidentialité et de respect des secrets protégés par la loi.**

**Le Conseil suivra régulièrement l'évolution des actions de la statistique publique dans ces domaines. »**

**Dominique ALLAIN** propose à Monsieur Rivière de s'exprimer sur l'amendement proposé par l'Unaf.

**Mériadec RIVIERE, représentant l'Unaf**, précise que l'amendement proposé s'inscrit dans la ligne des travaux de l'année précédente. Le rapport qui devait être réalisé par l'Observatoire de l'inclusion bancaire n'ayant pas été proposé, l'Unaf souhaite que des travaux portent sur les suites de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, ainsi que sur les frais bancaires et les incidents de paiement. En effet, des membres du réseau de l'Unaf participent également à la procédure de rétablissement personnel (PRP) et siègent dans les commissions de surendettement ; il serait donc utile de disposer de données macro et microéconomiques permettant de disposer de connaissances sur les incidents de paiement et les frais bancaires, dans le sens des travaux prévus l'année précédente.

**Dominique ALLAIN** indique que le secrétariat général et la commission « Système financier et financement de l'économie » avait prévu de réaliser une présentation de l'Observatoire de l'inclusion bancaire, selon plusieurs dimensions, pour définir la population suivie, les indicateurs agrégés, et pas uniquement sur des questions de diffusion. Ce suivi devait s'effectuer en commission Systèmes financiers et financement de l'économie à l'automne 2015, mais une inter commission est intervenue avec la commission de Développement durable. Dominique ALLAIN propose donc d'aborder les questions relatives à l'Observatoire de l'inclusion bancaire selon plusieurs dimensions et de formuler le paragraphe sur les chercheurs comme suit :

*« Pour ce qui concerne les chercheurs, le Conseil s'est impliqué dans l'accès aux données fiscales ; il a publié le rapport du groupe de travail "Accès aux données du secteur bancaire et financier" et suivra l'avancée de ses recommandations. »*

L'amendement sur l'Observatoire de l'inclusion bancaire ne serait pas retenu, dans la mesure où le secrétariat général du Cnis s'engage à réaliser une présentation des travaux de cet observatoire en 2016 en commission.

**Mériadec RIVIERE** approuve cette proposition, dont il a débattu la veille avec Madame Allain, mais insiste pour que sa demande ne soit pas oubliée.

Sur l'avis de moyen terme n° 8 sur l'évaluation des politiques publiques, il souhaite que la question de la prime d'activité soit étudiée et notamment le taux de non-recours. Cette demande ne constitue cependant pas un amendement.

**Dominique ALLAIN** répond que la commission présidée par Monsieur Geoffard effectue souvent un point d'information sur le non-recours aux prestations. La demande de l'Unaf pourrait donc être envisagée dans le cadre des commissions de 2016.

*L'avis n° 1 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité.*

## **Avis n° 2**

**« Le Conseil constate que les comparaisons internationales, notamment européennes alimentent de plus en plus le débat public et sont utilisées pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre et proposer des alternatives.**

**Dans ce contexte et en prolongement de l'avis n° 4 de l'avis général de moyen terme demandant une mise en perspective internationale des statistiques françaises, le Conseil souhaite la poursuite de la diffusion de comparaisons internationales, mais insiste pour que - au-delà de la mise à disposition des données - la statistique publique s'attache, dans les domaines estimés prioritaires, à analyser et expliquer les écarts constatés entre la France et les autres pays.**

**Plus précisément, il s'agira d'analyser les écarts sur les sujets majeurs du débat économique et social, en distinguant ce qui relève de différences de systèmes sociaux ou fiscaux, de nomenclature ou de champ et ce qui traduit des écarts de performances.**

**L'action du Conseil se concrétisera en 2016 par la réalisation d'un colloque sur ce sujet. »**

*L'avis n° 2 est approuvé à l'unanimité.*

### Avis n° 3

« À l'occasion des travaux réalisés en commission, le Conseil constate fréquemment que les sources et les données disponibles sur un thème donné sont très nombreuses et qu'il devient difficile pour l'utilisateur de les connaître. Le Conseil veillera à ce que les suggestions des utilisateurs pour y remédier soient portées à la connaissance des producteurs.

Parce qu'il importe que les données de la statistique publique soient utilisées de manière pertinente, le Conseil estime souhaitable que leurs utilisateurs soient accompagnés le mieux possible et agira, pour sa part, en ce sens. Cette préoccupation rejoint les questions de formation et de pédagogie. Le Conseil recommande au service statistique public :

- a) d'identifier des relais et des lieux de diffusion de la connaissance ;
- b) de produire des documents qui donnent une vision synthétique et didactique sur un sujet donné dans les domaines où les données sont foisonnantes et de veiller à l'ergonomie des entrées thématiques sur les sites de diffusion afin que l'utilisateur prenne la mesure des différents aspects pris en compte ;
- c) de mieux faire connaître les outils pédagogiques déjà développés et mis à disposition comme les vidéos, les dossiers et les communiqués de presse, de développer de nouveaux outils pédagogiques et de les diffuser sur les sites internet. »

**Yannick MOREAU** souligne que l'objectif de mettre le citoyen en capacité de comprendre et d'utiliser les données de la statistique publique peut sembler extrêmement ambitieux, mais il fait partie des missions du Cnis et constitue à ce titre un objectif relativement classique.

*L'avis n° 3 est approuvé à l'unanimité.*

### Avis n° 4

« Un tableau de bord comprenant dix indicateurs compatibles avec le cadre théorique international et complétant le PIB dans les domaines social, économique et environnemental a été retenu par le Gouvernement. Il alimentera un rapport annuel annexé au projet de loi de finances.

C'est une avancée importante, qui correspond à la demande du Conseil dans ses avis généraux n° 30 de moyen terme et n° 4 de 2015.

**Le Conseil veillera à la diffusion de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB, de ses mises à jour et des informations utiles à sa bonne compréhension. »**

**Dominique ALLAIN** précise que cet avis a été modifié depuis l'année précédente. Il s'agissait d'harmoniser les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable et les indicateurs de la stratégie vers la transition énergétique, pour qu'ils soient cohérents, compatibles avec le cadre international, et déclinables au niveau local si possible.

**Yannick MOREAU** indique qu'il est pris acte que l'orientation de moyen terme consistant à développer les travaux sur les indicateurs alternatifs au PIB prendra la forme d'un tableau de bord présentant dix indicateurs. Il est important que ces indicateurs aient un suivi régulier, car il ne serait pas pertinent d'inventer constamment de nouveaux indicateurs. La rédaction de l'avis a donc évolué depuis l'année précédente, mais son esprit reste identique.

**Jean-Luc TAVERNIER** rappelle que l'inter commission avait décidé de l'avis suivant : « *Le Conseil recommande la diffusion annuelle par la statistique annuelle publique de l'ensemble du tableau de bord* ». Or, la loi exige la transmission de ce tableau de bord au parlement par le gouvernement. Le Cnis, pour sa part, doit seulement veiller à l'existence des indicateurs qui alimentent ce tableau de bord, sans réaliser une communication concurrente à celle du gouvernement. Le rapport transmis par le gouvernement n'a en outre pas la tonalité d'un registre transmis par la statistique publique, car il valorise davantage les politiques publiques qui sont menées. Jean-Luc TAVERNIER ne saisit donc pas la portée de cet avis pour le Cnis, dans la mesure où le gouvernement s'est engagé à transmettre son rapport au parlement.

**Yannick MOREAU** souligne que la diffusion qui est mentionnée dans cet avis n'a pas de lien avec la communication au parlement. Il ne s'agit pas que la statistique publique s'engage dans une diffusion d'indicateurs non pérennes

provenant du gouvernement. Cet avis a pour objet, à l'issue de travaux avec le CESE, de faire connaître un tableau de bord composés d'indicateurs plus pérennes. La diffusion des données au public est bien différente de la communication faite au parlement.

**Jean-Luc TAVERNIER** explique que le Cnis doit veiller que ces indicateurs soient disponibles, mais il n'est pas responsable de leur sélection ni de la manière dont ils sont commentés. Il ne semble pas pertinent que la statistique publique effectue une diffusion en plus de celle du gouvernement du même tableau de bord, qui pourrait être assortie de commentaires différents.

**Pierre AUDIBERT** propose d'insister sur la dernière phrase : « *Le Conseil veillera à la diffusion de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB, de ses mises à jour et des informations utiles à sa bonne compréhension.* » En effet, le Conseil doit veiller à une large diffusion de certains indicateurs, dont ceux qui ont été retenus dans le cadre du tableau de bord.

**Gilles COUSIN** évoque la notion de « dissémination », qui est plus large que la diffusion, et permettrait de résoudre le problème posé par la diffusion des données par le gouvernement auprès du parlement.

**Yannick MOREAU** estime qu'une modification de vocable ne résout pas le problème soulevé par Jean-Luc Tavernier.

**Michèle PAPPALARDO, Présidente de la commission Développement durable du Cnis**, affirme qu'elle comprend les réserves exprimées par Jean-Luc Tavernier, mais précise que l'avis ne concerne pas la diffusion de commentaires, mais uniquement du tableau de bord des indicateurs. Les indicateurs qui ont été définis doivent néanmoins être connus. Si le gouvernement travaille de manière pérenne sur le sujet, cet avis aura peu d'importance, mais, dans la mesure où il est déjà arrivé que des indicateurs soient perdus de vue, il est important de se montrer attentif à leur pérennisation et à leur diffusion. Les commentaires qui leur sont associés ne font cependant pas l'objet du travail du Cnis.

**Carla SAGLIETTI, représentant le Conseil économique social et environnemental (CESE)**, annonce qu'elle remplace Madame Blancard, qui n'a pas encore pu rejoindre l'assemblée. Le CESE, dans son rapport annuel sur l'état de la France, introduira des commentaires relatifs aux indicateurs du tableau de bord retenu par le gouvernement. En effet, au même titre que les questions qui se posent au sein du CESE sur d'autres sujets, le Cese intégrera des commentaires sur l'évolution des indicateurs du tableau de bord dans son rapport du gouvernement.

**Jean-Luc TAVERNIER** propose l'amendement suivant :

« *Le Conseil veillera à la mise à disposition par la statistique publique des indicateurs utiles à la constitution de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires du PIB.* »

**Michèle PAPPALARDO** indique que le sujet de la diffusion est récurrent au sein de la commission Développement durable. Il convient de veiller que, lorsque les informations existent, le tableau de bord d'indicateurs soit effectivement diffusé, pour que chacun puisse le commenter. Elle considère cependant que la phrase proposée par Jean-Luc Tavernier peut être ajoutée au texte de l'avis.

**Yannick MOREAU** observe que le terme « *mise à disposition* » comprend une ambiguïté, car cela signifierait que les indicateurs sont remis au gouvernement par la statistique publique et diffusés par le gouvernement et la statistique publique.

**Jean-Luc TAVERNIER** suggère de lever cette ambiguïté et de parvenir à un consensus. Un avis du Cnis affirmant que la statistique publique doit veiller à diffuser un rapport du gouvernement n'est cependant pas souhaitable.

**Yannick MOREAU** objecte que l'avis porte sur la diffusion du tableau de bord, et non sur le rapport du gouvernement.

**Jean-Luc TAVERNIER** considère que ce gouvernement, ou son successeur pourrait décider de changer les indicateurs qui ont été retenus, et s'oppose à ce que la statistique publique soit contrainte de modifier les données qu'elle diffuse.

**Yannick MOREAU** rappelle qu'au CESE, la statistique publique avait affirmé que le choix des indicateurs ne relevait pas de ses prérogatives. Toutefois, il semblait alors qu'elle diffuserait les indicateurs qui auraient été choisis. Or, la proposition de Jean-Luc Tavernier signifie qu'elle ne diffusera aucun indicateur relatif au PIB et aux indicateurs complémentaires. Il convient donc de préciser si la statistique publique diffusera le rapport du gouvernement ou ses propres statistiques.

**Jean-Luc TAVERNIER** s'inscrit en faux contre l'affirmation selon laquelle il recommanderait de ne rien diffuser. La loi n'a pas conduit à combler un vide, dans la mesure où tous les indicateurs concernés existaient déjà. Si le Cnis estime que les indicateurs environnementaux ne sont pas suffisamment soulignés dans les obligations de la statistique publique, il doit l'affirmer sous cette forme, sans annoncer qu'il diffusera le tableau de bord choisi par le gouvernement.

**Dominique ALLAIN** propose la rédaction suivante :

*« Le Conseil veillera à la mise à disposition par la statistique publique des indicateurs de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB, et à la bonne visibilité de ces indicateurs et des informations utiles à sa bonne compréhension. »*

L'objectif du Cnis consiste à s'assurer de la connaissance et de la compréhension par le citoyen de ces indicateurs.

**Yannick MOREAU** constate que cet objectif implique de choisir un nombre restreint d'indicateurs et approuve cette formulation.

**Un intervenant** observe que ces indicateurs se trouvent déjà sur le portail de l'INSEE.

**Yannick MOREAU** souligne le problème de visibilité des indicateurs. Elle propose de soumettre la dernière rédaction proposée à l'approbation de l'assemblée.

**Michèle PAPPALARDO** ajoute que la sélection partagée des indicateurs est une nouveauté qui a permis d'expliquer le PIB et les autres dimensions, pas seulement dans le cadre environnemental. La commission souhaite que le travail de sélection soit pérenne.

**Dominique ALLAIN** donne lecture de la dernière version de la rédaction de l'avis :

*« Le Conseil veillera à la mise à disposition par la statistique publique des indicateurs de ce tableau de bord et des autres indicateurs complémentaires au PIB, et à la bonne visibilité de ces indicateurs et des informations utiles à leur compréhension. »*

**Yannick MOREAU** suggère de préciser « la diffusion des indicateurs du tableau de bord » dans le titre.

#### ***Avis n° 4 - Suivre la diffusion des indicateurs du tableau de bord complétant la mesure du produit intérieur brut (PIB) et des informations utiles à leur compréhension***

*L'avis n° 4 tel que modifié en séance est approuvé à l'unanimité.*

**Yannick MOREAU** propose de poursuivre la discussion sur les indicateurs, le tableau de bord, la diffusion, la sélection et le rôle de l'INSEE et des SSM. Elle s'exprime en faveur d'un rôle propre de l'INSEE en matière d'indicateurs. Le gouvernement pourra par ailleurs publier ses propres indicateurs. Il est essentiel que les indicateurs sélectionnés soient identifiés et suivis.

#### **Avis n° 5**

**« Le Conseil souhaite que les avancées sur la mesure du poids de l'action publique en termes de dépenses dans les territoires se poursuivent, en raison notamment de l'importance des enjeux de cette mesure en termes de démocratie et de gestion des finances publiques. Il demande que le groupe de travail piloté par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et qui associe l'INSEE et le secrétariat général du Cnis soit relancé. Ce groupe devrait s'attacher à mesurer la dépense publique aux différents niveaux de l'organisation décentralisée du territoire. Il veillera à intégrer les départements d'Outre-Mer (DOM) dans les dépenses de l'État.**

**Le Conseil insiste sur l'importance de maintenir la saisie des variables de localisation dans les systèmes d'information.**

**Il s'impliquera pour une meilleure connaissance des dépenses des collectivités locales, connaissance qui demeure aujourd'hui insuffisante. »**

**Yannick MOREAU** signale que l'avis a très peu évolué.

**Dominique ALLAIN** ajoute que la statistique publique essaie cependant de disposer de davantage de données, notamment au sujet des dépenses de l'État dans les DOM. Les discussions doivent se poursuivre pour les dépenses publiques des collectivités locales.

**Michel DUEE, chef du SSM de la DGCL au Ministère de l'Intérieur**, s'enquiert du sens de la dernière phrase de l'avis, car il souhaite avoir des précisions sur les améliorations envisagées. Les dépenses des régions et des départements font en effet chaque année l'objet d'un rapport de l'Observatoire des finances locales, qui donne des informations sur les ressources et les dépenses des collectivités locales.

**Yannick MOREAU** répond que les dépenses de l'État se répartissent localement et les dépenses des régions sont réparties à l'intérieur des régions sur plusieurs postes. Les différences de nomenclatures des dépenses des communes ne permettent en revanche pas de comparer ces dépenses entre les communes.

**Dominique ALLAIN** ajoute que l'INSEE dispose des données de la DGCL. Les données recherchées ici sont à la DGFIP et concernent les dépenses publiques dans les territoires de l'État, des collectivités locales et des administrations sociales.

*L'avis n° 5 est approuvé à l'unanimité.*

#### **Avis n° 6**

**« Le Conseil, conscient des fortes évolutions de l'économie en matière de transformation numérique, souhaite participer aux échanges permettant de mieux cerner le périmètre de "nouvelle économie", "économie numérique", ou encore "économie du partage" afin d'identifier ce que l'on sait déjà mesurer et ce qui reste à faire en fonction des préoccupations et besoins exprimés.**

**À cette fin, le Conseil lancera en 2016 une réflexion qui pourra prendre la forme d'un groupe de travail associant des organismes concernés afin d'organiser à ce sujet un colloque en 2017. »**

*L'avis n° 6 est approuvé à l'unanimité.*

**Nicolas PROKOVAS** constate au sujet de la philosophie générale de l'avis général que certaines formulations sont reprises d'une année sur l'autre, sans toutefois que cette remarque remette en cause le travail du secrétariat général ou le rôle de la présidence.

La CGT considère que l'avis général devrait dépasser la reprise de ces formulations, car les groupes de travail sont plus nombreux que les années précédentes, ainsi que les colloques et journées de réflexion. Or, l'avis ne comporte aucune mention relative aux acquis de l'année précédente ou aux avancées du Cnis pendant l'année 2015. Par ailleurs, aucune appréciation n'est formulée sur les résultats de certains groupes de travail, qui risquent de tomber dans l'oubli. Le rôle du Cnis, ses moyens et ses missions devraient en outre être rappelés dans l'avis général. La CGT déplore que certains sujets statistiques aient contourné le Cnis, alors qu'il est important qu'un souhait exprimé par la société civile soit traité au sein du Conseil.

Par ailleurs, il conviendra que le Conseil se montre très vigilant en 2016 au sujet des liens entre la statistique et le politique, notamment sur des sujets sensibles, pour éviter des soupçons de collusion.

En outre, l'intégration de la statistique publique dans le contexte international et en particulier européen n'est pas prise en compte dans l'avis, notamment dans le cadre des contraintes qui pèsent sur le déroulement de certaines enquêtes statistiques. La CGT propose que le texte de l'avis soit présenté avant le dernier bureau précédant l'assemblée plénière, de manière que le Bureau puisse en discuter, au lieu d'échanger par e-mail ultérieurement. Elle souhaite également que les éléments essentiels qui doivent figurer dans le projet d'avis émergent lors de la troisième réunion du Bureau au début de l'automne, afin que la plupart des membres soient associés aux travaux.

**Yannick MOREAU** rappelle que le projet d'avis général a été remis avant le dernier Bureau. Il était donc possible de proposer des amendements entre la date de la réunion du Bureau et le 1<sup>er</sup> janvier.

Il est juste d'affirmer qu'il serait possible de diffuser le bilan du Cnis en assemblée générale. Ce document est préparé par le secrétariat général et relu par la Présidente, qui l'utilise pour l'audition de décembre du directeur général de l'INSEE et du président du Cnis par l'Autorité de la statistique publique. Celle-ci publie un rapport d'activité sur le bilan du Cnis, qui est remis aux parlementaires. Ce bilan est un document nourri par les travaux des commissions et les apports de la statistique publique à ces travaux. Il comprend le compte rendu des travaux des groupes de travail. Toutefois le texte des avis est un texte d'orientation qui concerne l'année suivante et n'a pas à reprendre les activités de l'année précédente, qui relèvent du bilan.

La Présidente propose donc que ce bilan soit remis aux membres et devienne un document de communication sur les activités du Cnis complémentaire aux avis.

Elle demande à Nicolas Prokovas de donner des précisions sur les contournements du Cnis qu'il a évoqués.

**Nicolas PROKOVAS** précise qu'il faisait allusion aux indicateurs d'environnement.

**Yannick MOREAU** rappelle que ces indicateurs avaient été proposés par le CESE et France Stratégie, et le Cnis y avait été associé, même s'il n'en était pas à l'initiative. Il a été convoqué à toutes les réunions et s'est exprimé sur le choix des indicateurs. En outre, la présidente du Cnis a proposé à la présidente de la commission Développement durable de discuter avec elle d'éventuelles propositions d'indicateurs alternatives à celles de France Stratégie, et de les soutenir. Le Cnis n'a donc pas été contourné et aurait pu s'exprimer de manière plus déterminée. Les relations avec France Stratégie et le CESE ont été très correctes, dans la mesure où le Cnis a été présent dans les réunions et a été tenu informé très régulièrement.

**Michèle PAPPALARDO** ajoute que les indicateurs sont évoqués à chaque réunion de la commission Développement durable, car ce sujet en constante évolution doit être suivi. Le Cnis n'était pas le seul organisme à ne pas se trouver au cœur de l'initiative générale.

Elle précise en outre qu'il ne s'agit pas d'indicateurs d'environnement, mais d'indicateurs de développement durable, qui sont d'ordre environnemental, social et économique, et qui complètent le PIB.

**Une intervenante** demande qu'un document sur le suivi des avis de l'année précédente soit transmis aux membres de l'assemblée, ainsi que cela se pratique dans les commissions.

**Yannick MOREAU** estime que le bilan le présente. Elle s'engage à présenter le bilan en assemblée plénière en 2017, bien qu'il ne fasse pas l'objet d'un vote, car ce document doit effectivement être davantage utilisé et diffusé. En revanche, la nécessité de produire une synthèse des suivis fera l'objet d'une réflexion.

## **.2 Discussion et vote des avis proposés par les commissions**

### ▪ *Commission Démographie et questions sociales*

**Yannick MOREAU** propose de voter les avis par commission. Les avis ne faisant pas l'objet d'amendements seront considérés comme adoptés sans qu'il en soit fait lecture, les membres de l'assemblée en ayant eu connaissance préalablement à la présente séance.

### **Avis n° 2**

**Dominique ALLAIN** indique que le mot « *actuelles* » a été supprimé, les données disponibles étant nécessairement actuelles, dans la phrase : « *Il constate que le cadre juridique actuel et les données disponibles ~~actuelles~~ permettent de travailler sur de nombreuses problématiques.* »

***Les avis de la commission Démographie et questions sociales sont approuvés à l'unanimité.***

### ▪ *Commission Emploi, qualification et revenus du travail*

***Les avis proposés par la commission Emploi, qualification et revenus du travail sont approuvés à l'unanimité.***

- *Commission Entreprises et stratégies de marché*

***Les avis proposés par la commission Entreprises et stratégies de marché sont approuvés à l'unanimité.***

- *Commission Environnement et développement durable*

**Dominique ALLAIN** rappelle qu'une inter commission a eu lieu à l'automne avec la commission Système financier et financement de l'économie.

***L'avis proposé par la commission Environnement et développement durable est approuvé à l'unanimité.***

- *Commission Système financier et financement de l'économie*

***L'avis proposé par la commission Système financier et financement de l'économie est approuvé à l'unanimité.***

- *Inter commission Environnement et développement durable et Système financier et financement de l'économie*

### **Avis n° 3**

**Jean-Luc TAVERNIER** suggère de modifier la fin de cet avis pour l'adapter à l'avis général en reprenant la formulation de l'avis général n° 4 décidée en séance, afin de supprimer la mention de l'automatisme de la diffusion du tableau de bord.

***Les avis proposés par l'inter commission Environnement et développement durable et Système financier et financement de l'économie sont approuvés à l'unanimité sous réserve de l'intégration de l'amendement proposé sur l'avis n° 3.***

- *Commission Services publics et services aux publics*

### **Avis n° 1**

**Jean-Luc TAVERNIER** demande si le personnel enseignant et non-enseignant du Ministère de l'Éducation nationale est concerné.

**Dominique ALLAIN** le confirme.

***Les avis proposés par la commission Services publics et services aux publics sont approuvés à l'unanimité.***

- *Commission Territoires*

### **Avis n° 1**

**Jean-Luc TAVERNIER** souhaite commenter la dernière phrase de l'avis : « *Enfin, une réflexion – qui pourrait être confiée à un groupe de producteurs et d'utilisateurs ultramarins – doit également être menée sur la production statistique de la Nouvelle Calédonie et des collectivités d'Outre-Mer, en particulier Saint-Martin qui a le statut de région ultrapériphérique.* »

Il considère que la compétence la statistique publique nationale est limitée sur les collectivités d'outre-mer et demande des bilans avantages-coûts pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy avant de procéder à une réflexion sur leur production.

**Carla SAGLIETTI** précise que le CESE est à l'origine de ces distinctions. Le groupe de l'outre-mer considère que l'ensemble de ces territoires font partie de la France. Or, les résultats communiqués sur la France incluent souvent les DOM, mais pas les autres territoires. Il est vrai que les textes comportent une certaine ambiguïté, car les instituts statistiques ont une certaine indépendance.

**Jean-Luc TAVERNIER** considère que l'instance doit faire preuve de discernement et n'est pas tenue de se faire l'écho de toutes les demandes des groupes de pression.

**Carla SAGLIETTI** objecte qu'il ne s'agit pas d'un lobby, dans la mesure où Saint-Martin fait aussi partie de la France et devrait être inclus dans les statistiques qui concernent le pays.

**Yannick MOREAU** souligne la question des coûts des statistiques de Saint-Martin et le problème de la compétence de la statistique nationale sur ce territoire. Ces questions sont légitimes, mais aucune réponse n'a été apportée. Elle suggère au Directeur général d'envisager une réflexion sur ce sujet, sans préjuger de la réponse.

Elle suggère la modification du texte de l'avis suivante : « *tenant compte de l'avantage et des coûts et de l'état du droit.* » Cela permettrait de traduire les réticences exprimées en réunion. Il convient cependant de préciser « *notamment* ». Par ailleurs, il convient de définir si les avantages du bilan coûts-avantages concernent le CESE ou le citoyen français.

**Carla SAGLIETTI** précise que le statut juridique de Saint-Martin est différent. Il serait nécessaire que quelques données globales, déjà existantes, soient présentées en incluant l'ensemble de l'Outre-Mer, au-delà des DOM. Toutefois, personne ne se focalise sur Saint-Martin en particulier.

**Yannick MOREAU** suggère de poursuivre cette discussion hors séance.

Elle propose d'enlever « *en particulier Saint-Martin qui a le statut de région ultrapériphérique* » et d'inclure une réflexion sur le bilan coûts-avantages.

**Nicolas PROKOVAS** propose également de supprimer la référence explicite à Saint-Martin et de remplacer « *confiée à un groupe de producteurs et d'utilisateurs ultramarins* » par « *associée à un groupe de producteurs et d'utilisateurs ultramarins.* »

**Jean-Luc TAVERNIER** annonce qu'il ne donnera pas suite à cette proposition sous cette forme précise. Il envisage qu'une mission de l'inspection de l'INSEE précise, du point de vue de l'INSEE, la signification de l'élévation du niveau de production statistique dans les COM.

**Yannick MOREAU** lui propose que les inspecteurs généraux écoutent les producteurs et utilisateurs ultramarins.

Elle propose la rédaction suivante du dernier paragraphe de l'avis :

« *Enfin, une réflexion doit également être menée sur la production statistique de la Nouvelle Calédonie et des collectivités d'Outre-Mer* », en retirant « *qui pourrait être confiée à un groupe de producteurs et d'utilisateurs ultramarins* », car la constitution de ce groupe est peu plausible, et en supprimant la référence à Saint-Martin.

*Les avis proposés par la Commission Territoires sont approuvés à l'unanimité moins une abstention, sous réserve des modifications apportées en séance.*

**Carla SAGLIETTI** demande un complément sur le travail réalisé par l'inspection générale de l'INSEE sur les DOM, qui a été salué par le groupe de l'Outre-Mer du CESE, pour que des éléments soient diffusés en incluant le reste de l'outre-mer. Il ne s'agit pas d'une position critique systématique, mais d'une volonté d'obtenir des statistiques sur la France entière.

## CONCLUSION

**Yannick MOREAU** remercie les membres de leur présence.

*La séance est levée à 12 heures 50.*